

Procès-verbal de la Réunion du Comité Syndical du 23 juin 2026

Date de convocation :
16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin à 16h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M CHANCLUD Maurice, Président.

Etaient présents : Maurice Chanclud, Stéphanie Caillard, Fabienne Maillebouis, Alain Cristofoli (suppléant)

Nombre de Conseillers

En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Secrétaire de séance : Alain Cristofoli

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 avril 2026

Monsieur le Président du SIE fait lecture du procès-verbal du 14 avril qui est approuvé à l'unanimité.

2. Groupement de commande avec la commune de Bullion pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froid aux cantines membres

Informations :

Monsieur le Président du SIE explique que le SIE doit signer une convention avec la commune de Bullion afin de pouvoir publier un marché pour la fourniture et la livraison froid aux cantines.

La convention a pour objet :

- D'instituer un groupement de commandes entre les parties aux fins de mutualiser certains achats et d'optimiser les coûts ;
- De définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre les parties pour la préparation et la passation du marché ;
- De répartir entre les membres du groupement de commandes les diverses tâches nécessaires à la préparation et la passation du marché ;
- De définir les rapports et obligations de chaque membre ;

Monsieur le Président du SIE indique que la présente convention qui entre en vigueur le jour de la signature des parties est institué pour toute la durée du marché public.

Questions :

Madame Maillebouis demande quelles seront les conséquences d'un marché infructueux ? Monsieur le Président du SIE répond que monsieur Vilar souhaite ouvrir un restaurant dans ses locaux et que le SIE pourra lui demander de fournir les repas des écoles si besoin.

Madame Maillebouis demande si monsieur Vilar sera opérationnel au 1^{er} septembre. Monsieur le Président du SIE répond que le délai est court. Il ajoute que le groupement se retrouverait dans une situation catastrophique si le marché se révélait infructueux.

Décision :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement du groupement de commandes et le projet de convention constitutive associé entre le Syndicat Intercommunal des Écoles Rochefort/Longvilliers et la commune de Bullion ;
- Précise que la coordination du groupement sera assurée par le SIE de Rochefort Longvilliers, et qu'une commission d'appel d'offre compétente prévue à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales est composée de 2 représentants de chaque membre du groupement ;
- Indique que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant du coordonnateur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive, ainsi que tous les actes, pièces et marchés nécessaires au lancement et à l'exécution de la procédure de mise en concurrence ;
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

3. Questions diverses

a) Fête des AME

Les AME demande si la fête des écoles peut être maintenue au vu de la canicule. Monsieur le Président du SIE informe que le préfet Des Yvelines est assez souple et que c'est à la commune de prendre la décision. Il ajoute que la commune peut s'appuyer sur l'arrêté préfectoral pour refuser.

b) Jazz à toute heure

Madame Caillard explique qu'elle a rencontré le président de l'association jazz à toute heure. Pour 2027, elle demande à la commune une subvention de 3500€ et propose aux élèves de l'école élémentaire de participer au concert qui aura lieu à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse. Un concert aura également lieu à Rochefort en Yvelines, comme chaque année.

Les enfants de l'école élémentaire ne participaient plus au concert suite à un souci qui s'était produit il y a quelques années. Madame Caillard souhaite donc relancer les professeurs des écoles à ce sujet afin que les élèves puissent bénéficier de cet événement.

Madame Caillard propose que le concert réalisé sur la commune de Rochefort-en-Yvelines soit organisé, en alternance chaque année, dans l'église de chacune des communes. Ainsi les deux communes bénéficieraient de cette manifestation et partageraient la subvention auprès de Jazz à toute heure. Monsieur le Président du SIE donne son accord.

c) Filtrage dans l'école élémentaire

Un boîtier de filtrage a bien été acheté et placé au sein de l'école élémentaire mais celui-ci ne couvre visiblement pas toute l'école. Un élu de Rochefort-en-Yvelines interviendra pour étudier le problème.

d) Transfert de mails du SIE au Président du SIE

Monsieur Cristofoli demande que les mails du SIE soient systématiquement transmis au Président du SIE sur la boîte de la mairie de Longvilliers. Le secrétariat indique que la demande sera faite auprès du prestataire informatique.

La séance est levée à 18h30.